

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
(selon Directive 2001/58/CE)

ALKOR® PLUS 81068

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1. Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit : ALKOR® PLUS 81068

1.2. Utilisation de la substance/préparation

Utilisations recommandées : - Adhésif

1.3. Identification de la société/entreprise

Adresse : **RENOLIT WATERPROOFING**
INDUSTRIEPARK DE BRUWAAN 9
B- 9700 OUDENAARDE

Tel. : 3255339711

Fax : 3255319650

1.4. Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Tel. : 80076767600 (Europe)
498945560321 (Europe)

2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Cyclohexane

Numéro CAS : 110-82-7
Numéro ID (Annexe I) : 601-017-00-1
Numéro CE (EINECS) : 203-806-2
Symboles : F, Xn, N
Phrases R : 11, 38, 50/53, 65, 67
Concentration : 2,50 - 6,00 %

Acétate d'éthyle

Numéro CAS : 141-78-6
Numéro ID (Annexe I) : 607-022-00-5
Numéro CE (EINECS) : 205-500-4
Symboles : F, Xi
Phrases R : 11, 36, 66, 67
Concentration : 2,50 - 6,00 %

Acétate de méthyle

Numéro CAS : 79-20-9
Numéro ID (Annexe I) : 607-021-00-X
Numéro CE (EINECS) : 201-185-2
Symboles : F, Xi
Phrases R : 11, 36, 66, 67
Concentration : 2,50 - 6,00 %

Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle



Numéro CAS	:	101-68-8
Numéro ID (Annexe I)	:	615-005-00-9
Numéro CE (EINECS)	:	202-966-0
Symboles	:	Xn, Xi
Phrases R	:	20, 36/37/38, 42/43
Concentration	:	2,50 - 6,00 %
Phosphite de tris(nonylphényle)		
Numéro CAS	:	26523-78-4
Numéro CE (EINECS)	:	247-759-6
Symboles	:	Xi, N
Phrases R	:	38, 43, 50/53
Concentration	:	<= 0,50 %

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

- Préparation classée dangereuse selon la Directive 1999/45/CE.
- Facilement inflammable
- Produit dangereux pour la santé de l'homme et pour l'environnement aquatique.
- Produit nocif et irritant.
- Produit sensibilisant.
- Agit sur le système nerveux.

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Inhalation

- Ecarter le sujet au plus tôt de la zone polluée, le transporter allongé, tronc relevé, dans un endroit calme, frais et bien aéré.
- Oxygène ou réanimation respiratoire si nécessaire.
- Médecin dans tous les cas.

4.2. Contact avec les yeux

- Rincer les yeux à l'eau courante pendant 15 minutes, en maintenant les paupières largement écartées.
- Ophtalmologue dans tous les cas.

4.3. Contact avec la peau

- Retirer les chaussures, les chaussettes et les vêtements souillés, laver la peau atteinte à l'eau et au savon.
- Vêtements propres.
- Médecin en cas de douleur persistante ou de rougeur.

4.4. Ingestion

Généralités

- Médecin dans tous les cas.

Si le sujet est parfaitement conscient:

- Lui donner à boire de l'eau fraîche additionnée de charbon activé.
- Ne pas faire vomir.
- Si le sujet présente des troubles nerveux, respiratoires ou cardiovasculaires: oxygène.

Si le sujet est inconscient:

- Gestes classiques de réanimation.



5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction appropriés

- Poudre
- Mousse, AFFF.
- CO₂
- Eau pulvérisée

5.2. Moyens d'extinction inappropriés

- Jet d'eau

5.3. Risques particuliers

- Facilement inflammable (voir section 9).
- Formation de gaz/vapeurs dangereux en cas de décomposition (voir section 10).
- Les gaz/vapeurs plus lourds que l'air peuvent se déplacer au sol; ignition possible à distance.
- Explosion possible des poussières en mélange avec l'air.

5.4. Mesures de protection en cas d'intervention

- Faire évacuer toute personne non indispensable.
- Ne faire intervenir que des personnes entraînées, informées sur les dangers des produits et aptes.
- Porter un appareil respiratoire autonome dans tous les cas.
- Porter des survêtements anti-acide en intervention rapprochée.
- Protéger l'équipe d'intervention rapprochée à l'aide d'eau pulvérisée.
- Procéder à un nettoyage des équipements après intervention (passage sous la douche, enlèvement avec précaution, lavage et vérification).
- Porter des vêtements et équipements de pompiers ignifugés.

5.5. Autres précautions

- Si possible, évacuer les récipients exposés au feu, sinon les refroidir avec d'abondantes quantités d'eau.
- Approcher le danger dos au vent.
- Eviter de propager l'incendie en dirigeant l'agent extincteur en jet sur une nappe de liquide en feu.
- Après l'incendie, procéder rapidement à un nettoyage des surfaces exposées aux fumées pour limiter les dommages aux équipements.
- Comme pour tous les incendies, aérer et nettoyer les locaux avant de permettre leur réintégration.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles

- Respecter les mesures de protection mentionnées à la section 5.
- Respecter les mesures de protection mentionnées à la section 8.
- Si possible, sans exposer le personnel, tenter d'arrêter la fuite.
- Eliminer toute source d'ignition et ne provoquer ni flamme, ni étincelle.
- Ecarter les matériaux et produits incompatibles avec le produit (voir section 10).
- Approcher le danger dos au vent.
- Protéger l'équipe d'intervention à l'aide d'eau pulvérisée.
- Isoler la zone.
- Aérer les locaux.
- Disperser les gaz/vapeurs à l'aide d'eau pulvérisée.
- Couvrir de mousse le produit liquide répandu pour en freiner l'évaporation.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas déverser dans l'environnement (égouts, rivières, sols, ...).
- Prévenir immédiatement les autorités compétentes en cas de déversement.



6.3. Méthodes de nettoyage

- Si possible, endiguer les grandes quantités de liquide avec du sable ou de la terre.
- Eviter que le produit ne pénètre dans les égouts ou dans les endroits confinés.
- Enlever le produit avec un absorbant inerte (sable, kieselguhr, vermiculite, ...).
- Mettre le tout dans un récipient fermé, étiqueté et compatible avec le produit.
- Stocker le produit récolté dans un endroit sûr et isolé .
- Pour l'élimination, se référer à la section 13.
- Nettoyer abondamment l'emplacement à l'eau.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Manipulation

- Effectuer les opérations industrielles en vase clos.
- Effectuer les manipulations à petite échelle sous hotte aspirante.
- Opérer dans un endroit bien ventilé.
- Ne pas utiliser des outils provoquant des étincelles.
- Prévenir les effets de la décomposition du produit au contact de points chauds.
- Manipuler à l'écart des sources de chaleur et d'ignition.
- Ne pas utiliser d'air comprimé pour le transport ou la manipulation du produit.
- Manipuler à l'écart des produits réactifs (voir section 10).

7.2. Stockage

- Dans un local aéré, frais.
- A l'écart des sources de chaleur ou d'ignition.
- Sous gaz inertes.
- A l'écart des produits réactifs (voir section 10).
- Cuvette de retenue sous les récipients et installations de transport.
- Pour le stockage en vrac, consulter le producteur.

7.3. Utilisation(s) particulière(s)

- Pour toute utilisation particulière, consulter le fournisseur.

7.4. Matériaux d'emballage/transport

- Acier
- Acier inoxydable

7.5. Autres précautions

- Pas de flammes nues ou d'étincelles, ne pas fumer.
- Prévoir des installations électriques de sûreté.
- Mettre à la terre les installations.
- Prévenir les décharges électrostatiques.
- Avertir le personnel des dangers du produit.
- Respecter les mesures de protection mentionnées à la section 8.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Valeurs limites d'exposition

Cyclohexane

TLV (ACGIH-USA) 2004
TWA = 100 ppm

Acétate d'éthyle

TLV (ACGIH-USA) 2004
TWA = 400 ppm
TWA = 1.440 mg/m³

Acétate de méthyle



TLV (ACGIH-USA) 2004

TWA = 200 ppm

STEL = 250 ppm

Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

TLV (ACGIH-USA) 2004

TWA = 0,005 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

- Aération des locaux.
- Prévoir une aspiration locale adaptée si risque de décomposition de produit (voir section 10).
- Installer des dispositifs pour respecter les valeurs limites d'exposition.

8.2.1. Contrôle de l'exposition professionnelle

8.2.1.1. Protection respiratoire

- En cas d'émanations et d'empoussièrement/de brouillards/de fumées, masque facial à cartouche combiné de type ABEK-P2.
- Dans tous les cas où les masques à cartouche sont insuffisants/ appareil respiratoire à air ou autonome en milieu confiné/si oxygène insuffisant/en cas d'émanations importantes ou non contrôlées.
- Utiliser seulement un appareil respiratoire conforme aux règlements/ normes nationaux/internationaux.

8.2.1.2. Protection des mains

- Gants de protection à résistance chimique
- Matières conseillées: 4H ®

8.2.1.3. Protection des yeux

- Lunettes de protection portées dans tous les cas d'opérations industrielles.
- Si risque de projections, lunettes chimiques étanches/écran facial.

8.2.1.4. Protection de la peau

- Vêtements couvrants adaptés à la manipulation des produits chimiques.
- Survêtement/bottes en caoutchouc butyle si risque de projections.

8.2.1.5. Mesures d'hygiène spécifiques

- Douches et fontaines oculaires.
- Enlever les vêtements contaminés immédiatement après le travail.
- Consulter l'hygiéniste industriel ou l'ingénieur de sécurité pour une sélection de l'équipement de protection individuelle adapté aux conditions de travail.

8.2.2. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

- Respecter les réglementations locales et nationales sur les rejets aqueux (voir section 15).

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations générales

Aspect	: liquide
Couleur	: jaune pâle
Odeur	: Fruitée

9.2. Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Point d'ébullition	: Pas de données
Point d'éclair	: < 0 °C <i>Remarque:</i> Facilement inflammable
Inflammabilité	: 260 °C



Danger d'explosion	:	<i>Remarque:</i> Explosion possible des gaz/vapeurs en mélange avec l'air.
Pression de vapeur	:	Pas de données
Densité	:	<u>Densité relative:</u> 1
Solubilité	:	Insoluble dans: Eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Pas de données
Viscosité	:	6.000 mPa.s
Densité de vapeur (air=1)	:	> 1

9.3. Autres caractéristiques physico-chimiques

Auto-inflammabilité : Pas de données

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Conditions à éviter

- Chaleur/Sources de chaleur
- Flammes nues, étincelles

10.2. Matières à éviter

- Les agents oxydants
- Les bases fortes
- Les acides forts
- Les métaux alcalins
- Certaines matières plastiques.
- Les alcools
- Les amines

10.3. Produits de décomposition dangereux

- Acide acétique
- Oxyde(s) d'azote
- Monoxyde de carbone

10.4. Autres informations

- La vapeur plus lourde que l'air, se répand au ras du sol.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Données toxicologiques

Appréciation

- Pas de données spécifiques
- Par analogie avec le produit testé;
- Effet irritant pour la peau, les yeux et les voies respiratoires
- Effet sensibilisant pour la peau et les voies respiratoires
- Effet nocif par inhalation
- L'exposition prolongée aux poussières ou aux fumées de la préparation au-delà des limites d'exposition professionnelle admissibles présente un risque d'effets cumulatifs et/ou irréversibles propre à certains composants contenus dans la préparation.



11.2. Effets pour la santé

Effets principaux

- Irritant pour les muqueuses, les yeux et la peau.
- Risque de sensibilisation respiratoire et cutanée.
- Risque d'altérations du système nerveux central.

Inhalation

- Irritation du nez et de la gorge.
- A hautes concentrations, toux et respiration difficile.
- A hautes concentrations, maux de tête, vertiges et somnolence.
- A hautes concentrations, nausées et vomissements.
- A hautes concentrations, risque de narcose.
- En cas d'expositions répétées ou prolongées : risque de sensibilisation respiratoire.

Contact avec les yeux

- Irritation, larmoiement, rougeur des yeux.
- Risque de lésions passagères de l'oeil.

Contact avec la peau

- Le produit peut être absorbé par la peau saine.
- Irritation.
- Lors de contacts répétés : sécheresse et gerçures de la peau, risque de dermatite chronique.
- Lors de contacts répétés : risque de dermatose allergique.

Ingestion

- Irritation de la bouche, de la gorge.
- Nausées, vomissements, crampes abdominales et diarrhée.
- Si ingestion de quantité importante : vertiges et somnolence.
- Si ingestion de quantité importante : risque de narcose.
- Si ingestion de quantité importante : risque de broncho-pneumonie chimique par aspiration du produit dans les voies respiratoires.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Ecotoxicité

Ecotoxicité aiguë

- Poissons, *Lepomis macrochirus*, LC 50, 96 h, 34 mg/l (Cyclohexane)
- Crustacés, *Daphnia magna*, EC 50, 48 h, 3,78 mg/l (Cyclohexane)
- Algues, *Scenedesmus subspicatus*, LC 50, 72 h, > 500 mg/l (Cyclohexane)

12.2. Mobilité

- Résultat: pas de données

12.3. Persistance et dégradabilité

Dégradabilité abiotique

- Résultat: pas de données

Dégradabilité biotique

- Résultat: pas de données

12.4. Potentiel de bioaccumulation

- Résultat: pas de données

12.5. Effets nocifs divers

- Evaluation en cours.

12.6. Appréciation

- Pas de données spécifiques.



- Toxique pour les organismes aquatiques.
- Pas de données sur le comportement environnemental du produit.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Traitement des déchets

- Traiter en conformité avec les réglementations locales et nationales.
- De préférence, consulter le fournisseur pour une valorisation/recyclage approprié.
- Ou
- Envoyer le produit dans une installation d'incinération pour déchets dangereux agréée.

13.2. Traitement des conditionnements

- Rincer les conditionnements avec un hydrocarbure peu volatil et traiter l'effluent comme les déchets.
- Ou
- Envoyer le conditionnement dans une installation d'incinération pour déchets dangereux agréée.
- Les emballages qui ne peuvent être nettoyés doivent être traités comme les déchets.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro ONU	1133
Classe IATA:	3
Groupe d'emballage:	II
Etiquette:	FLAMMABLE LIQUID
PSN: ADHESIVES	
Classe IMDG:	3
Groupe d'emballage:	II
Etiquette:	LIQUIDE INFLAMMABLE
Numéro panneaux citernes:	1133
EmS:	F-E, S-D
Dénomination IMDG: ADHESIFS	
Classe ADR/ADNR:	3
Groupe d'emballage:	II
Etiquette:	3
Numéro panneaux citernes:	33/1133
Dispositions spéciales:	640D
Dénomination ADR/RID: ADHESIFS	
Classe RID:	3
Groupe d'emballage:	II
Etiquette:	3
Numéro panneaux citernes:	33/1133
Dispositions spéciales:	640D
Dénomination ADR/RID: ADHESIFS	

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Etiquetage CE

- Nom du(des) produit(s) dangereux (à faire figurer sur l'étiquette): Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle / Phosphite de tris(nonylphényle)
- Etiquetage selon la Directive 1999/45/CE.



Symboles	F	Facilement inflammable
	Xn	Nocif
	N	Dangereux pour l'environnement
Phrases R	11	Facilement inflammable.
	36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
	42/43	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
	51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
	67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Phrases S	16	Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles --- Ne pas fumer.
	23.3	Ne pas respirer les vapeurs.
	33	Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.
	36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
	45	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
	61	Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

16. AUTRES INFORMATIONS

16.1. Objet de la dernière mise à jour

- Mise à jour:
- sections 8 - 16

Cette FDS est destinée uniquement au pays pour lequel elle est applicable. Par exemple, cette FDS n'est pas destinée à être utilisée ou distribuée en Amérique du Nord. Merci de contacter à cette fin, la société américaine **RENOLIT** représentative pour les FDS utilisées officiellement en Amérique du Nord.

L'information donnée correspond à l'état actuel de notre connaissance et de notre expérience du produit et n'est pas exhaustive. Elle s'applique au produit en l'état, conforme aux spécifications, sauf mention contraire. En cas de combinaisons ou de mélanges, s'assurer qu'aucun danger nouveau ne puisse apparaître. Elle ne dispense, en aucun cas, l'utilisateur du produit de respecter l'ensemble des textes législatifs, réglementaires et administratifs relatifs au produit, à la sécurité, à l'hygiène et à la protection de la santé humaine et de l'environnement.

